

de terminer son discours en insistant sur la gravité de la situation et sur la nécessité d'y prêter toute notre attention.

Lorsque les crédits du ministre de la Défense nationale étaient en délibération, j'ai exposé au long mes vues sur le problème de la démobilisation et celui du rétablissement. Les principes que j'ai préconisés pour l'armée s'appliquent également à l'aviation et je n'acquiescerai pas le temps du comité pour les répéter. Il m'a fait plaisir d'apprendre du ministre de l'Air que les Canadiens faisant partie de la R.A.F. auront l'occasion d'être versés dans les cadres du Corps d'aviation canadien. Il n'a pas dit comment cela pourrait s'opérer ni comment il fallait s'y prendre. Je devine qu'il nous l'apprendra au stade des questions. Mais il est un aspect de la question intéressant ce groupe d'aviateurs auquel personne n'a encore fait allusion; aussi aimerais-je à en saisir le ministre. Ce dernier a dit, je crois, qu'il y avait environ deux mille Canadiens dans la R.A.F.

L'hon. M. POWER: Ce n'est là qu'une estimation.

M. GILLIS: Oui, à peu près. Un grand nombre d'entre eux sont allés en Angleterre en 1937, 1938 et 1939 parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir d'emplois au pays, et ils s'enrôlèrent dans la R.A.F. comme Canadiens. Au cours de leur période de service dans la R.A.F., ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Par exemple, un officier-pilote qui reçoit l'équivalent de \$120 par mois en fonds canadiens doit payer environ \$35 en impôt sur le revenu. Ces jeunes gens ont payé ces impôts durant toute leur période de service dans la R.A.F. Les Américains qui servaient dans la R.A.F. furent également assujettis à cet impôt pendant une couple d'années, je crois. Toutefois, ils réussirent à obtenir une exonération d'impôt et à se faire rembourser tout l'argent qu'ils avaient ainsi versé jusqu'au moment où ils ont reçu cette exonération. Avant que ces jeunes gens soient finalement transférés au C.A.R.C., j'espère que l'on considérera cet aspect de la situation. A mon sens, ces jeunes gens ont tout autant droit que les Américains à recevoir le même traitement sous le rapport des permutations et en matière de remboursement de l'impôt sur le revenu versé au gouvernement anglais au cours de leur période de service.

Le côté monétaire comporte plusieurs aspects, mais je ne m'y arrêterai pas, car tous les membres du comité, je crois, sont au courant de la situation. Il y a, par exemple, les allocations familiales et la différence des taux. Toutefois, je désire signaler au ministre la question de l'impôt sur le revenu. Encore

[M. Gillis.]

une fois, je crois que ces jeunes gens ont droit au remboursement de l'impôt sur le revenu qu'ils ont versé au cours de leur période de service. Un autre point auquel le ministre a fait allusion et sur lequel je désire dire quelques mots c'est la crainte qu'il a manifestée que, la guerre finie, les jeunes gens ne reviennent des armées ne songeant qu'à eux-mêmes, avec l'idée que les premiers venus seront les premiers servis, et en se disant: prenez ce que vous pouvez et ne vous occupez pas de ceux qui viendront après vous. Le ministre me semble avoir parfaitement raison de prévoir une telle situation.

Dans l'état actuel des choses, le retour au pays des membres du service reste tout à fait aléatoire et l'on a naturellement tendance à le reconnaître et à vouloir se débrouiller le mieux possible. A ce propos, le ministre a dit que ce serait une erreur de les laisser en uniforme à leur retour au pays. Il a établi un rapprochement avec la situation qui a suivi la dernière guerre, en faisant observer que, par suite des changements survenus depuis le dernier conflit, il existe aujourd'hui une grande différence d'attitude et d'opinion. J'approuve la majeure partie de ses paroles. Je fais cependant une exception. Il est une opinion que j'ai maintes fois exprimée et que je tiens à exposer de nouveau ce soir. Par suite de la situation qui existe au Canada, à défaut d'un projet nous permettant d'absorber les militaires à leur retour au pays, ainsi que les millions d'ouvriers des industries de guerre, et faute de pouvoir fournir des emplois à la majorité d'entre eux, je croirais malheureux de libérer tous les membres de l'armée, de l'aviation et de la marine et de les diriger vers les bureaux du Service sélectif, du Service de placement et de tous les organismes civils que l'on est à constituer. A cause de cette situation, la crainte que le ministre exprime deviendra une réalité qu'il nous faudra envisager. Ce qui s'impose dans une situation que nous redoutons autant que le ministre, c'est d'assurer au militaire de retour au pays, quelque chose de mieux que les secours versés actuellement,—car \$14.20 par semaine dans le cas d'un homme marié et \$10.20 dans celui d'un célibataire et pour une période limitée n'est en somme qu'un secours. De plus il ne lui serait guère facile d'obtenir cette aide par l'intermédiaire des organismes de bien-être, du Service sélectif, de l'assurance-chômage et ainsi de suite. Les règlements entraînent beaucoup de mécontentement, bien qu'ils paraissent très bien sur le papier.

J'ai dit au cours de mes remarques sur les crédits de la marine qu'à mon sens tous les camps établis au Canada devraient nous servir durant la période de démobilisation.